

Devis IMMONEUF SAS HECTARE S13301

Date de devis:

07/02/2024

Validité de l'offre :

20/03/2024

Client :

SAS HECTARE

Jérôme Ledoux SAS HECTARE

jerome.ledoux@hectare.fr

Informations XpFibre :

oc3.xpfibre.com

Adresse de facturation :

0 ZI Les Portes Domitiennes - RN 113

34741

Vendargues

N° de TVA intracommunautaire : FR24351338660

Adresse du chantier :

Rue du Patus 34160 Montaud

Contact facturation :

Jérôme Ledoux SAS HECTARE

jerome.ledoux@hectare.fr

0677350029

Référence projet :

PLZ-61720

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Taxes	Prix Total
[AD-01] FRAIS ADMINISTRATIF - Frais administratif.	1,00	Unités	825,00	TVA 20%	990,00 €

Montant HT	825,00 €
------------	----------

TVA 20%	165,00 €
---------	----------

Total	990,00 €
-------	----------

Démarrage des travaux après la fin du droit de rétractation

Durée de prestation totale : 90 jours

Paieement par virement ou en ligne sur la plateforme dédiée de la pro forma correspondant à un acompte de 50% à la signature du devis. Le paiement du solde se fera à la réception de la facture de solde à la fin des travaux.

Date	Nom	Prénom	Bon pour accord

Acceptation du Devis vaut acceptation des Conditions Générales de Vente

Bon pour accord, le 20/03/2023



HECTARE
URBANISME COURAGE
75 ZI les Portes Domitiennes
CS 30020 - 34741 VENDARGUES CEDEX
04 67 79 84 83
SIREN 351 338 660

DOMICILIATION : PARIS ETOILE ENTR (03175)

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30003	03175	00020002892	34

Identification Internationale (IBAN)

IBAN FR76 3000 3031 7500 0200 0289 234

Identification internationale de la Banque (BIC)

SOGEFRPP

**Conditions générales de vente des prestations
d'adduction
applicables aux professionnels**

Article 1 – Principes généraux

XpFibre organise et réalise l'accès au réseau de boucles locales en fibre optique jusqu'au Client, entre le point d'accès au réseau et sa limite de propriété, lorsque cet accès requiert l'implantation d'équipements permettant le raccordement du Client.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « Conditions Générales ») ont pour objet de régir les relations entre XpFibre et tout consommateur professionnel (ci-après le « Client ») dans le cadre de l'exécution de prestations de services proposées par XpFibre (ci-après la/les « Prestation(s) »).

Ce contrat rédigé en français est le seul qui fait foi et prévaut sur toute autre version.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées avant la passation de sa Commande.

Le fait de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les présentes Conditions Générales, ou de ne pas exiger l'application d'une stipulation quelconque desdites Conditions Générales ne pourra en aucun cas être interprétée, ni comme une modification du contrat, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir, ou au droit d'exiger l'exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux présentes.

Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des Conditions Générales serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice, les autres dispositions resteraient en vigueur.

Article 2 – Objet et Prestations

Le contrat conclu avec le Client (ci-après le « Contrat ») se compose, par ordre de priorité croissante :

- De la Commande,
- Des présentes Conditions Générales,

Les présentes Conditions Générales s'appliquent aux Prestations de travaux d'Adduction proposées par XpFibre consistant en la construction d'infrastructure nécessaire au passage de la fibre optique entre le point d'accès au Réseau d'XpFibre situé en domaine public et la limite de propriété privée du Client.

Ces Prestations peuvent être composées notamment de l'exécution de fouilles, de pompage, de blindage, de remblayage et du compactage des matériaux extraits ou d'apport, de la démolition et de la réalisation de revêtement, de la pose de chambre, de raccord à la surface existante et de la confection du ou des masques, la mise en place des tubes et des coudes ainsi que leur enrobage, la dépose et/ou la repose de bordure/caniveau.

Ces prestations peuvent être réalisées par XpFibre ou par un tiers.

Le Client souhaitant faire réaliser, par XpFibre ou un tiers, ces travaux d'adduction est dans l'obligation de commander préalablement à XpFibre une Prestation d'étude et de conseil dont le détail est donné sur son site web disponible à l'adresse suivante : <https://immobilier-neuf.xpfibre.com> (ci-après le « Site Web »).

Afin de permettre le raccordement nécessaire à l'accès au réseau de fibre optique, le Client accepte de mettre à disposition d'XpFibre les adductions créées dans le cadre de son Contrat.

Article 3 – Compte Client

Afin de passer commande en ligne sur le Site, il est nécessaire de créer un Compte Client. Toutes les informations nécessaires et les prérequis pour la création de ce Compte Client se trouvent sur le Site Web.

XpFibre procèdera à une analyse formelle des informations et documents transmis par le Client en vue de la validation du Compte Client. En cas d'invalidité ou de non-conformité de certaines informations ou documents ne permettant pas de valider le Compte Client, XpFibre indiquera au Client les motifs de ce rejet.

Le Client s'engage à fournir à XpFibre des données exactes, à jour, complètes et à en préserver l'exactitude. Le Client s'engage à ne pas créer de compte sous une fausse identité. Il appartient au Client de mettre à jour les données le concernant.

Article 4 – Etablissement du Devis et Commande

Toute demande de Prestation(s) s'effectue uniquement via le Site Web d'XpFibre.

Le devis désigne le document réalisé par XpFibre à la demande du Client indiquant les Prestations susceptibles d'être réalisées par XpFibre ainsi que leur Prix (ci-après le « Devis »). La durée de validité du Devis est indiquée sur ce dernier.

La commande est matérialisée par la réception, par XpFibre, du Devis signé par le Client ET du paiement du Client (ci-après la « Commande »).

Toute Commande vaut acceptation de la description des Prestations et des prix ainsi qu'une acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales préalablement communiquées.

TOUTE COMMANDE COMPORTE UNE OBLIGATION DE PAIEMENT.

Dès l'enregistrement de la Commande, un accusé de réception est envoyé au Client à l'adresse e-mail qu'il aura préalablement communiquée lors de la création de son Compte Client.

Article 5 – Conditions financières

5.1 – Prix

Les prix des Prestations sont indiqués en euros toutes taxes comprises et sont détaillés dans le Devis. Ils tiennent compte de la TVA en vigueur pour la France au jour de la Commande. Les tarifs et les modalités de paiement des Prestations sont décrits au sein du Devis.

L'accès au Site web de XpFibre se fait par le biais d'Internet. Les frais d'accès au réseau Internet au moyen d'un service de communication à distance sont à la charge du Client.

5.2 – Modalités de paiement

Constitue un paiement au sens des présentes Conditions Générales la réception des fonds sur le compte bancaire indiqué sur le Devis (le « Paiement »).

Le prix à payer, par le Client, est réglé selon les jalons suivants :

- 50% du prix total du Devis le jour de la signature du Devis ;
- Solde de 50% à l'issue de la réalisation des Prestations. Plus précisément, le solde de 50% est payé dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la mise à disposition de la facture au sein du Compte Client.

En cas de dépassement de ce délai de 30 jours, les dispositions de l'article 5.3 s'appliquent de plein droit.

Les règlements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par XPFIBRE des sommes dues.

Le règlement s'effectue par carte bancaire ou virement bancaire. Les chèques bancaires ne sont pas acceptés.

Les règlements par virement bancaire doivent mentionner le numéro de dossier figurant sur le Devis ainsi que le nom du Client facturé. Les frais de virement, si la banque du Client en impose, seront à sa charge. Le Client est informé que le règlement par virement bancaire peut entraîner une majoration des délais, compte tenu du délai de traitement de ce mode de règlement par les banques.

5.3 Retards de Paiement

Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité de pénalités de retard à compter du premier jour de retard :

- au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage toutes les fois et aussi longtemps que le taux ainsi calculé est supérieur à trois fois le taux d'intérêt légal ; ou
- à trois fois le taux d'intérêt légal toutes les fois et aussi longtemps que le taux résultant du calcul décrit précédemment est inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal ;

et d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement, dues de plein droit, sans qu'un rappel soit nécessaire.

Dans le cas où les frais, exposés par XpFibre, aux fins de recouvrement seraient supérieurs à cette indemnité forfaitaire, XpFibre peut demander au Client une

indemnisation complémentaire en exposant la justification de cette indemnisation complémentaire.

5.4 Sécurité des transactions

Afin d'optimiser la sécurité des transactions sur Internet, le Site utilise un système de paiement en ligne SSL (Secure Socket Layer) de telle sorte que tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité des données transmises, dans le cadre d'un paiement en ligne.

Notre système de paiement en ligne LYRA COLLECT contrôle automatiquement la validité de l'opération lors du paiement par carte bancaire ou par virement bancaire et crypte tous les échanges afin d'en garantir la confidentialité. LYRA COLLECT est un établissement de paiement agréé sous le numéro 16828 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») vérifier l'agrément de LYRA COLLECT en tant qu'établissement de paiement sur le site www.regafi.fr

Pour bénéficier du mode de paiement sécurisé SSL, le Client doit impérativement utiliser des navigateurs compatibles avec le système SSL.

Article 6 – Durée du Contrat

Le Contrat conclu en application des présentes Conditions Générales est conclu pour la durée de réalisation des Prestations commandées par le Client.

Article 7 – Exécution des Prestations

XpFibre exécute les Prestations commandées par le Client dans un délai de 90 jours à compter de l'enregistrement de la Commande.

Les Prestations sont réalisées par XpFibre ou peuvent être confiées à un sous-traitant.

Le non-respect des délais d'exécution ne saurait donner lieu au versement d'une quelconque indemnité.

Article 8 – Réclamation

Une réclamation peut être formée par le Client directement par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante 124 boulevard de Verdun – 92400 Courbevoie ou à l'adresse électronique suivante : reclamation.immoneuf@xp fibre.com

Dans cette hypothèse, la réclamation est traitée par XpFibre dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la réclamation.

Article 9 – Résiliation

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des Parties, l'autre Partie peut résilier le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation ne peut intervenir qu'après mise en demeure de remédier, dans un délai de 30 jours, à ladite inexécution.

Article 10 – Force majeure

Les Parties ne seront pas responsables l'une envers l'autre de pertes, de dommages, de retards, non-exécution ou

exécution partielle résultant d'intempéries ou restrictions gouvernementales ou plus généralement de tout autre événement de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil et/ou la jurisprudence.

Dans ce cas, les obligations contractuelles de la Partie victime du cas de force majeure, et en particulier les délais d'exécution, seront suspendus pendant la durée du cas de force majeure sans qu'elle encoure de responsabilité.

Article 11 – Responsabilité et Assurance

Chaque Partie est responsable du préjudice personnel, direct et certain qu'elle cause à l'autre Partie et prend en charge les conséquences pécuniaires en résultant.

En cas de dégradations imputables à une Partie, cette dernière assure, à ses frais exclusifs, la remise en état des lieux.

XpFibre garantit, conformément aux dispositions légales et sans paiement complémentaire, le Client, contre tout défaut de conformité provenant d'un défaut de réalisation des Prestations commandées. La garantie de XpFibre est limitée au remboursement des Prestations effectivement payées par le Client.

XpFibre ne pourra être considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 10 des Conditions Générales.

Chaque Partie fait son affaire personnelle de la souscription de toute police d'assurance jugée nécessaire ou obligatoire.

Article 12 – Propriété intellectuelle

Le Client ne dispose d'aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle sur les études, dessins, modèles, etc. éventuellement réalisés en vue de la fourniture des Prestations, XpFibre demeurant propriétaire exclusif de tous ces droits.

Toute utilisation de quelque manière que ce soit par le Client de la marque XpFibre ou de toute autre marque appartenant à XpFibre ou à ses sous-traitants est strictement interdite, sauf accord de XpFibre. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Aucune des dispositions des présentes Conditions Générales ne pourra être interprétée comme conférant au Client une licence sur un quelconque droit de propriété intellectuelle.

Article 13 – Protection des données personnelles

XpFibre déclare respecter et s'engage à respecter la réglementation relative aux données personnelles en vigueur en France, et notamment le Règlement Européen sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Lors de la création du Compte Client et de la Commande, XpFibre collecte des données personnelles en vue de la

conclusion du Contrat, de son exécution, de sa gestion et de l'établissement des factures.

La collecte est réalisée aux fins d'exécution du Contrat. XpFibre s'engage à ne pas utiliser les données collectées à d'autres fins (sauf réquisition d'une autorité judiciaire et/ou administrative compétente).

Lors de la collecte, certaines données doivent être obligatoirement renseignées et sont signalées par un astérisque, d'autres sont facultatives.

Les données personnelles du Client sont conservées en base active pendant la durée du Contrat ou 3 ans à compter du dernier contact avec le Client, et en base archive pour une durée de 10 ans, durée de la prescription de droit commun. Par dérogation, la documentation comptable sera conservée pour une durée de 10 ans.

Le destinataire des données est XpFibre et se réserve le droit de transmettre tout ou partie des données personnelles de ses Clients à ses sous-traitants pour les besoins du Contrat, et notamment de l'exécution de la Commande.

XpFibre s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données communiquées et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Le Client bénéficie du droit de demander à XpFibre l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données à caractère personnel. Le Client peut également demander une limitation du traitement ou s'opposer au traitement des données le concernant. Le Client dispose du droit de retirer son consentement au traitement de ses données à tout moment.

Le Client peut exercer ses droits en envoyant un e-mail aux coordonnées suivantes à donneespersonnelles@xp fibre.com ou un courrier à XpFibre, 124 boulevard de Verdun à Courbevoie (92400) en mentionnant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse e-mail) et en précisant l'objet de la correspondance. Il pourra lui être demandé de justifier de son identité.

Enfin, le Client a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 14 – Loi applicable et règlement des différends

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit interne français.

En cas de litige relatif aux présentes Conditions Générales ou à l'exécution du Contrat, les parties essaieront dans la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable conformément aux dispositions de l'article 8 ci-dessus.

Les litiges nés entre les Parties en application des présentes Conditions Générales relèveront de la compétence du tribunal du lieu du domicile du défendeur ou du lieu d'exécution des Prestations.